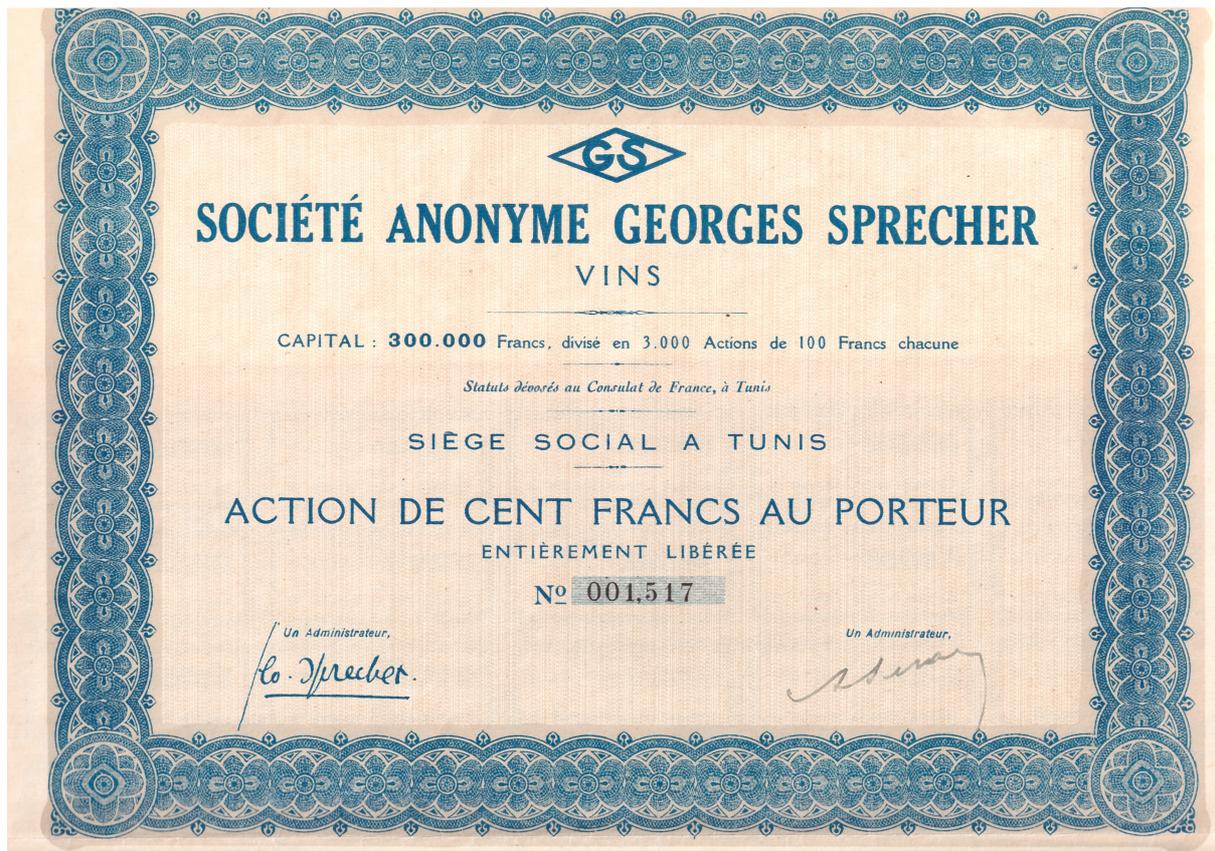


Publié le : 23 juin 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ ANONYME GEORGES SPRECHER, Tunis vins

Georges SPRECHER (1883-1956), fondateur

Créateur à la même époque de la Société algérienne Georges Sprecher  
(1930) à Oran (même imprimeur).  
Voir [encadré](#).



[Coll. Jacques Bobée](#)  
SOCIÉTÉ ANONYME GEORGES SPRECHER  
VINS

Capital : 300.000 fr. divisé en 3.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés au consulat de France, à Tunis

Siège social à Tunis

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur : G. Sprecher

Un administrateur : —  
Fortin Nevers-Paris-Casablanca

## SOCIÉTÉ DES GRANDS VINS FRANCO-ALGÉRIENS

Société des Grands Vins franco-algériens  
Société anonyme au capital de 100.000 fr.,  
en 100 actions de mille francs chacun  
Siège social : 37, rue Thiers à TUNIS  
Succursale à MONTPELLIER : 1, rue Bourelly  
(*Le Publicateur de Béziers*, 22 janvier 1933)

Aux termes d'un acte sous seings privés, enregistré à Tunis le 23 décembre 1932, A. C., premier bureau, M. Georges SPRECHER, négociant, demeurant à TUNIS, a établi les statuts d'une société anonyme qu'il se proposait de fonder et dont il est extrait littéralement ce qui suit :

### TITRE I

#### CONSTITUTION — OBJET — SIÈGE — DÉNOMINATION

##### Article 1<sup>er</sup>

Il existera entre les propriétaires de ses actions et de celles qui pourront être créées ultérieurement, une société anonyme qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

##### Article 2

La société a pour objet de faire, en Tunisie, en Algérie, en France, dans les colonies ou protectorats français pour le compte de tous tiers ou pour son compte personnel, sous toutes formes, le commerce des vins, spiritueux et alcools, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement aux vins, spiritueux et alcools.

.....

### III

Du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive des actionnaires de ladite société, tenue à TUNIS, enregistré le 27 décembre 1932, il appert :

Que l'assemblée générale a nommé comme administrateur unique, dans les termes de l'article 14 des statuts, M. Georges SPRECHER, négociant à TUNIS, avec tous les pouvoirs stipulés aux dits statuts, M. Georges SPRECHER acceptant ;

Commissaire aux comptes : M. Paul SOUREIL, 15 bis, allées Paul-Riquet, à BÉZIERS,  
Suppléant : M. Paul MAUREL.

.....

La présente insertion est faite en raison de la création, à MONTPELLIER, 1, rue Bourelly, d'une succursale de la société.

Pour publication,

L'administrateur,  
Georges SPRECHER.

---